



LES MARCHÉS BRIOCHINS PASSENT AU ZÉRO DÉCHET

La politique « marché zéro déchet » consiste à limiter la production et à revaloriser les déchets des commerçants ambulants. Sa mise en place à Saint-Brieuc au 1^{er} septembre 2025 accompagne une prise de conscience de tous les acteurs des marchés.

Pourquoi passer au zéro déchet sur les marchés ?

- **Lutter contre le gaspillage et la surconsommation.**
- **Lutter contre les nuisances visibles et olfactives** (poubelles débordantes, odeurs désagréables et persistantes, etc.) qui, outre l'aspect sanitaire, engendre une mauvaise image des marchés et de la ville.
- **Limiter les coûts.** Saint-Brieuc Armor Agglomération revoit le financement de la collecte et du traitement des déchets collectés sur les 32 communes du territoire. Pour les professionnels, c'est la Redevance Spéciale qui s'applique : la facture dépend du volume de déchets collecté. Ainsi, sans changement, les coûts liés aux déchets collectés à l'issue des marchés atteindraient 130 000 € chaque année. Réduire les déchets à la source, c'est donc éviter une hausse des coûts pour les commerçants.
- **Appliquer un règle similaire sur tous les marchés de l'agglomération**, pour lesquels le principe du zéro déchet est retenu. Les bacs à déchets seront progressivement supprimés sur tous les marchés.

Les règles qui s'appliquent à partir du 1^{er} septembre 2025

- Interdiction de laisser ses déchets au sol ou aux abords.
Votre emplacement doit être rendu propre à votre départ.
 - Interdiction d'apporter des déchets d'un autre marché.
 - Obligation de repartir avec tous ses déchets y compris les cartons et cageots.
-  Il n'y aura plus de poubelles «bacs» sur les marchés. Vous trouverez au verso des solutions pour la gestion de vos déchets.



Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions :

1. Courrier d'avertissement + facturation de l'enlèvement des déchets.
2. Exclusion temporaire (1 jour à 1 mois) + facturation de l'enlèvement des déchets.
3. Exclusion définitive + facturation de l'enlèvement des déchets.

**Merci de votre engagement pour
des marchés plus propres et attractifs !**

QUELLES SOLUTIONS POUR MES DÉCHETS ?



Pour mes déchets de poissons / coquillages

Je les dépose à la Criée de Saint-Quay-Portrieux dans les conteneurs prévus à cet effet (tarif indicatif : 5 centimes/kg).

Contact Criée : 02 96 63 22 00

Pour les produits de la pêche, l'eau de fusion de la glace doit être récupérée au fur et à mesure par le commerçant. L'écoulement de cette eau de fusion sur le domaine public est formellement interdit. Les commerçants utilisant de la glace sur leur étal de vente devront la récupérer par leurs propres moyens.



Pour mes biodéchets

Les principaux biodéchets produits sur les marchés de plein air sont des restes alimentaires (poissons, viandes, fruits et légumes en décomposition, épluchures, restes alimentaires de repas) et également des déchets végétaux.

Je composte mes biodéchets en tas ou dans un composteur en fonction de la quantité produite, sur mon exploitation ou à domicile, ou je fais appel à un prestataire.



Pour mes déchets d'emballage

J'utilise la déchetterie. Mes dépôts sont acceptés dans la limite de 0,5 m³/jour. Je sépare mes emballages cartons de mes emballages plastiques pour faciliter le tri en déchetterie.

Les déchetteries de l'agglomération :

- Saint-Brieuc : lun > sam, 9h-12h / 13h30-17h30
- Plérin : lun > sam, 9h-12h / 13h30-17h30 (mardi ouvert uniquement l'après-midi)
- Ploufragan : lun > sam, 9h-12h / 13h30-17h30 (mardi ouvert uniquement le matin)
- Binic-Étables : lun > sam, 9h-12h / 13h30-17h (fermeture 1^{er} mardi du mois)
- Yffiniac : lun-mar-mer-vend, 13h30-17h30 ; sam, 9h-12h / 13h30-17h30



Pour mes déchets assimilables aux ordures ménagères

Je les dépose dans le conteneur d'ordures ménagères de mon exploitation ou domicile. Si je suis domicilié sur l'agglomération de Saint-Brieuc, je peux demander un bac plus grand.

Contact Saint-Brieuc Armor Agglomération :
02 96 77 62 65 - accueilcollecte@sbaa.fr

**Pour toutes autres questions relatives
aux marchés briochins, contactez les placiers :**

- Philippe GENISSEL : 06 32 65 91 58
- Benjamin PAQUEREAU : 06 32 65 91 50